

# LE GUETTEUR

FONDATEUR :  
**CH. POËTTE**  
Directeur-Gérant de 1869 à 1906

DE ST-QUENTIN ET DE L'AISNE

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal, à M. Victor MARQUANT, Directeur-Gérant du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

## ABONNEMENTS

|                                   |              |              |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Saint-Quentin                     | Un an 18 fr. | 6 mois 9 fr. |
| Aisne et départements limitrophes | — 20 fr.     | — 10 fr.     |
| France                            | — 25 fr.     | — 11 fr.     |

## LE GUETTEUR paraît tous les jours à cinq heures

Les Abonnements et Annonces sont reçus aux bureaux du Journal :

21, RUE CROIX-BELLE-PORTE, 21, A SAINT-QUENTIN (Téléphone 214)

## INSERTIONS

Annonces, la ligne, 0.25 ; Réclames, 0.40 ; Faits divers, 0.50

PUBLICITÉ LIBRE. — Les Annonces et Réclames peuvent être reçues directement aux bureaux du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

Le Directeur-Gérant du GUETTEUR a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le **Vendredi 6 Juin**, à trois heures de l'après-midi, aux bureaux du GUETTEUR, 21, rue Croix-Belle-Porte.

Saint-Quentin, 23 Mai.

## La Loi Militaire

On continue à discuter dans la presse sur la loi de trois ans. Un regain d'actualité a été donné à la question par les récents incidents militaires. Nous en avons donné le récit quelques semaines plus tôt, mais l'opinion doit être éclairée sur des incidents qui peuvent entraîner les plus graves conséquences. Il s'agit, après tout, de la sécurité du pays, et il semble qu'on l'oublie trop dans un certain parti.

Une campagne s'engage à l'heure présente à travers le pays pour ou contre la loi de trois ans. Le parti socialiste qui avait accordé son appui à M. Magniez, député de Péronne, vient de faire afficher un manifeste contre ce même député coupable d'avoir manifesté en faveur de la nouvelle loi. Nous verrons quelle attitude gardera le même parti à l'égard du ministre actuel de l'intérieur qui représente, lui aussi, un arrondissement de la Somme. Gageons qu'il ne manifestera pas contre M. Klotz. Quoiqu'on en pense, le parti socialiste est très accommodant, surtout avec les grands de la terre. Si la Sociale lâche M. Magniez, c'est fort probablement parce qu'il ne dispose plus d'assez de faveurs, ou qu'il est devenu moins généreux.

Sur la question militaire, il apparaît que l'accord est à peu près unanime dans le parti républicain. Tout le monde reconnaît que la loi de deux ans est insuffisante ; alors les uns proposent le service de 30 mois, d'autres le service de 28 mois, sans dépenses, mais avec congés. Nous n'avons pas ici à nous prononcer pour l'un ou pour l'autre système ; nous laissons à d'autres plus compétents, le soin d'émettre une opinion. Nous ne voyons qu'une chose à l'heure présente : la nécessité d'augmenter nos armements, de prolonger la durée du service militaire. Le gouvernement, sur l'avis exprimé par le conseil supérieur de la guerre à qui l'on doit reconnaître quelque compétence, s'est prononcé pour le service de trois ans, et il en a donné les raisons dans l'exposé des motifs de son projet.

Malgré cela, il est des gens qui ne veulent pas voir et qui obstinément refusent d'entendre. « Lorsque, disent-ils, le gouvernement nous aura donné ses raisons, nous nous inclinons. » Que voulez-vous qu'il vous dise de plus, le gouvernement ?

Ses raisons, il les a exposées tout au long en tête du projet, comme il le fait chaque fois qu'il apporte un projet à la Chambre. Si les raisons qu'il donne ne vous suffisent pas, c'est donc que vous êtes de parti pris contre tout ce qu'il propose. Depuis que la commission de l'armée est saisie du projet, le ministre de la guerre et les généraux qu'il a délégués auprès d'elle, se sont fait entendre à plusieurs reprises ; ils n'ont refusé aucun renseignement, aucun détail pouvant servir à éclairer la commission. Celle-ci possède donc tous les éléments de nature à éclairer sa religion.

Ayant à élire un rapporteur, elle a nommé M. Paté avec mission de rédiger un rapport favorable. C'est le projet rétablissant le service de trois ans que l'on va discuter et non un projet intermédiaire. La Chambre re-tientra maîtresse de ses votes ; elle pourra, si elle y tient, amender la loi, réduire la durée du service à 26 mois et même à 20 mois si tel est son bon plaisir. N'est-elle pas souveraine ?

Le ministre de la guerre exposera ses raisons. Nos bons unifiés, retour de Berne, feront connaître les leurs. M. Etienne parlera pour la France et les unifiés pour le roi de Prusse. Nous saurons dans quelques semaines à quel résultat aura abouti la discussion. Si la Chambre, comme beaucoup le pensent, rétablit le service de trois ans, il faudra bien que nos petits soldats s'inclinent. Ils feront un an de rabiot ; après tout mieux vaut encore cela que la guerre. Et puis, on n'est jeune qu'une fois ; n'oublions pas non plus que le séjour au régiment rend nos jeunes gens forts et robustes. Pour un lâche qui déteste, combien marchent, allègres et joyeux, en fredonnant une marche, derrière le drapeau ?

Est-ce qu'une seule protestation devrait se produire lorsque la patrie est en jeu ? A entendre certains, il semble que le service de trois ans constitue un sacrifice considérable, au-dessus de nos forces. Serions-nous à ce point lâches et avachis, qu'aucun de nous ne puisse plus passer trente-six mois à la caserne ? Ne serions-nous plus des Français ?

V. MARQUANT.

## DÉCLARATION DE M. ETIENNE

Hier, au Sénat, au cours de la discussion du budget de la guerre, M. de Lamarzelle a émis les agissements de la Confédération générale du travail.

Voici un récit de l'incident : M. de Lamarzelle. — Les excitations sont venues de partout. Il ne faut pas oublier que l'honorable M. Dubois, ayant cité à la tribune de la Chambre le couplet de l'Internationale qui incite les soldats à fusiller leurs généraux, les députés de l'extrême-gauche se sont tous levés pour applaudir à tout rompre.

Il a fallu que M. le président de la Chambre les rappelât, en termes indignés, au respect de la Patrie.

M. le comte de Tréveneuc. — Ces députés-là sont pourtant de la bonne majorité.

M. de Lamarzelle. — Les manifestations antimilitaristes se produisent simultanément sur différents points du pays. Il

est prouvé, et c'est une vérité avouée, que tout cela est concerté. L'organisation responsable de ces désordres, il n'est pas un de nos collègues qui ne la connaisse, c'est celle que j'ai nommée tout à l'heure.

Vous annoncez, monsieur le ministre, que vous prendrez contre les manifestations des sanctions très sévères ; tout bon patriote les approuvera. Mais laissez-moi vous dire que, si ces soldats égarés méritent une punition rigoureuse, il y a derrière eux de plus grands coupables ; ceux qui les ont excités et qui jouissent pour tout depuis si longtemps de l'impunité. (Très bien !)

Comment ! Une organisation telle que celle dont j'ai parlé peut afficher les intimités que je vous ai fait connaître, et le gouvernement laisse empoisonner nos régiments sans rien dire ? En présence de pareils faits, je le déclare, tous les patriotes n'ont qu'un cri : il faut que cela finisse ! Et c'est sur ce cri que je descends de la tribune. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

## Réponse du Ministre

Au milieu d'un profond silence, M. Etienne monta à la tribune et répondit en ces termes à M. de Lamarzelle :

« Le Ministre de la guerre. — En évoquant les cruels et douloureux incidents qui se sont produits dans l'Est et dans certaines régions, M. de Lamarzelle a voulu attirer l'attention du gouvernement sur l'urgence qu'il y a à examiner le cas de ceux qui apportent dans les régiments une contagion pernicieuse. Personne, plus que moi, n'a été tourmenté par la révélation inopinée de ces troubles.

Il y a quelques jours, je parcourais les grandes plaines fertiles de l'Est, je prenais contact avec nos admirables troupes de la frontière. Jamais je n'éprouvai une impression plus émouvante et plus reconfortante.

J'ai vu défiler la superbe division de Toul, la belle brigade de Belfort, j'ai vu d'excellents soldats, bien disciplinés et prêts à faire tout leur devoir ; leurs chefs m'ont affirmé que ces soldats étaient résolus à tous les sacrifices. Et voici que, subitement, on m'annonce que l'ordre a été troublé et qu'il se produit des manifestations vraiment singulières.

Quelles sont les causes de ces événements ? On a parlé de la surprise provoquée par l'application de l'article 33 de la loi de 1905, par le maintien de la classe sous les drapeaux.

M. Charles Riou. — Ce n'est qu'un prétexte.

« Le Ministre. — Oui, ce n'est qu'un prétexte. Je ne veux pas, en ce moment, rechercher les causes vraies, car une enquête se poursuit pour les déterminer, et nous la mènerons avec une résolution que rien n'arrêtera. (Très bien !)

Il est incontestable que nous allons voir, comme cela arrive le plus souvent, les principaux coupables, ceux qui ont provoqué la manifestation, se dissimuler, en lâches qu'ils sont. (Applaudissements.)

Nous sommes à peu près sûrs qu'il y avait des meneurs, qu'on n'a pas trouvé parmi les manifestants, parce qu'ils obéissent à une consigne, qui est de se conduire comme de bons soldats afin de ne être pas déconvoqués, de prendre de l'autorité sur leurs camarades et de gagner des galons pour rendre plus efficace leur détestable propagande.

Mais il faut remonter à la source même ; il faut arriver jusqu'à l'organisation coupable des faits dont je viens de parler. (Très bien !)

Je vous assure que le gouvernement est résolu à aller jusqu'au bout. Il faut qu'il sache d'où vient le mal, et quand il le saura, qu'il l'éteigne. (Vifs applaudissements.)

M. de Lamarzelle prit acte de ces déclarations que l'assemblée venait d'applaudir et auxquelles s'associèrent publiquement à la tribune divers orateurs, notamment MM. Pouille, Paul Doumer et Millières-Lacroix, rapporteur spécial du budget de la guerre.

## L'ALLIANCE CARNOT et les Radicaux-Socialistes

Dans le Bulletin officiel du parti républicain démocratique qui paraît aujourd'hui, l'Alliance Carnot publie un vigoureux article où elle invite les hommes politiques à choisir entre les partisans de la loi de trois ans et ses adversaires représentés par les communistes.

L'heure est en effet décisive pour les radicaux socialistes. On les a vu avant leur alliance avec les révolutionnaires et se prononcer contre la réforme militaire ou ils voudront accepter ce que réclame la défense nationale et montreront qu'ils comprennent les nécessités du gouvernement.

Le barquet du parti radical-socialiste a montré que quelques-uns des dirigeants de ce parti invitaient à la lutte contre la loi de trois ans, et à l'Alliance avec les révolutionnaires. L'Alliance Carnot signale avec raison que ce qui ressort des discours de M. Doumergue et de M. Caillaux, c'est que toute la politique radicale-socialiste n'a en ce moment qu'un objet : former un bloc d'extrême gauche avec les socialistes contre la loi militaire.

Le projet durera-t-il en présence des graves incidents militaires ? Les radicaux-socialistes verront-ils clair dans les événements ? L'heure est venue où il faut choisir. L'Alliance Carnot, qui a pris nettement position pour la loi de trois ans, écrit : « Nous déclarons formellement qu'à aucun prix, ni politiquement, ni électoralement nous ne voulons nous prêter à la réalisation d'un pacte que nous considérons comme un réel honteux pour le parti républicain, comme un danger pour la Patrie et pour la République. »

La formule adoptée par le parti radical-socialiste, et parlant au nom du rôle, nous dit :

« Pour la défense nationale : la loi de trois ans. »

Pour vaincre le socialisme révolutionnaire, l'antipatriotisme et le démagogisme, tout le pays républicain debout.

## NOUVEAUX INCIDENTS MILITAIRES

### A Rodex

Rodex, 23 mai. On apprend qu'hier soir à 10 heures, après l'extinction des feux, de nombreux soldats du 122<sup>e</sup> d'infanterie ont poussé des cris hostiles à la loi de 3 ans. Deux compagnies ont même tenté de descendre en armes dans la cour et de forcer les portes de la caserne. Grâce à une énergique intervention des officiers, le calme a pu être rétabli.

Sur l'ordre du colonel, le régiment est parti en marche ce matin avec tous ses officiers. Il est rentré en ville cet après-midi à 2 heures musique en tête sans incidents.

### A Orléans

Orléans, 22 mai. Ce matin au 131<sup>e</sup> d'infanterie, au moment de la relève de la garde des hommes de faction se mirent à crier : « Vive les deux ans ! » Les mutins ont été immédiatement mis en cellule.

Après la soupe, les hommes de la 9<sup>e</sup> batterie du 32<sup>e</sup> d'artillerie se sont réunis et ont entonné des chants antimilitaristes.

L'écho se fit dans les groupes lourds de 155 mm, où les militaires chantaient l'Internationale. Malgré les sages conseils des sous-officiers de garde, ils ne voulurent pas mettre fin à leur manifestation. Les postes intervinrent alors et la batterie fut consignée. Une perquisition fut faite dans les différents paquets, afin de connaître les auteurs de la manifestation. Quatre camarades et conducteurs dont les paquets contenaient des feuilles anar-

chistes ont été mis en prison. Ces mesures ne calmèrent pas les manifestations des groupes lourds qui recommencèrent. Trois nouvelles arrestations furent opérées.

Aux 30<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> d'artillerie, les troupes sont consignées depuis ce matin. Des militaires se sont rendus au pied de la statue de Jeanne d'Arc et ont tenté une nouvelle manifestation. Ils furent rapidement dispersés. Tous les quartiers sont consignés.

### A Mâcon

Mâcon, 22 mai. Le général commandant le 8<sup>e</sup> corps d'armée, le général commandant la 2<sup>e</sup> brigade sont arrivés hier à Mâcon. Ils ont eu dans la soirée une conférence avec les officiers du 134<sup>e</sup> afin de connaître exactement les circonstances de la manifestation et l'état d'esprit des troupes du régiment.

En cours de cette réunion, le général Foch a indiqué les mesures à prendre en vue de l'enquête qui se poursuit. Il a donné l'ordre aux officiers dans chaque compagnie de prendre individuellement leurs hommes afin de savoir quel a été l'emploi de leur temps dans la soirée de mardi ; cet emploi du temps devra être vérifié très attentivement.

Les premiers résultats des investigations de la journée d'hier ont permis de mettre en prison sept militaires qui ont participé à l'organisation de la manifestation. Certains de ceux-là sont passés dans les chambrées à la caserne en criant à haute voix : « Ceux qui sont contre les trois ans rendez-vous à six heures et demi place d'Armes. » A onze heures ce matin le général Foch, le général Granjean et le préfet de Saône-et-Loire ont tenu une conférence à la préfecture. On croit qu'il convient de chercher les instigateurs du mouvement parmi les syndicalistes recrutés à Montceau-les-Mines.

La population de Mâcon demeure indignée et demande des sanctions sévères contre les coupables.

## LA VIE QUI PASSE

### ELECTEUR CONTRE DÉPUTÉ

Je suis électeur, je reçois la visite d'un candidat qui vient me solliciter d'exercer en sa faveur mon onzième millionième de souveraineté. Il me prodigue les plus belles promesses.

Il s'engage à défendre mes intérêts avec une sollicitude de tous les instants et un dévouement qui ne se démentira jamais. Touché par son éloquence, je lui accorde mon suffrage, et mon homme est élu, le dimanche suivant.

Y a-t-il, dans ce cas, contrat synallagmatique entre le député et moi, c'est-à-dire contrat d'échange, dont l'observation par l'une des parties ouvre le droit à une action judiciaire, en faveur de la partie lésée.

Beau sujet de discussion pour la conférence Molé-Tocqueville.

Un électeur anglais n'a pas hésité à le résoudre par la plus entière affirmation.

Cet électeur, ayant constaté que son député se moquait de ses promesses et de ses engagements, comme de sa première culotte, s'arrêta à un parti énergique.

Il assigna l'oubliieux législateur en dommages-intérêts, et n'eut pas de peine, d'ailleurs, à établir devant le juge, le bien-fondé de ses griefs.

Hélas ! il le perdit son procès.

Le magistrat britannique a allégué, dans sa sentence, que le fait, pour les représentants du peuple, de ne point tenir leurs promesses, était de pratique trop habituelle pour tomber sous le coup de la loi civile. Quand une infraction revêt ce caractère d'universalité, elle devient exorbitante du droit commun. Pas de sanction contre le député.

puté menteur à la foi jurée. Et l'informé électeur fut proprement débouté de ses prétentions et condamné aux dépens.

On voit par là que l'humour anglais n'est point en passe de périr et que la joyeuse Angletterre — Merry England — garde ses tenants.

Et maintenant, l'on serait heureux, pour la beauté du fait, qu'un original essayât de reprendre l'instance devant un tribunal français.

Non qu'il ait la moindre chance de convertir les juges à son point de vue, mais les considérations du jugement français seraient bien intéressantes à mettre en regard des motifs invoqués par la sentence anglaise.

PULL UP.

## LA PERTE DU « SÉNÉGAL »

La nouvelle parvenait à Paris, dans la nuit de mercredi à jeudi, qu'un paquebot des Messageries Maritimes, le *Sénégal*, avait été détruit dans les eaux de Smyrne par une torpille dormante, vestige des hostilités entre l'Italie et la Turquie, après l'occupation de la Libye. Le *Sénégal* avait quitté Marseille, le 15 mai dernier, à destination de la Syrie et des ports du Levant.

Aux Messageries Maritimes on déclare qu'une torpille toute pareille à celle qui, en janvier dernier, fit sauter dans les mêmes parages le *Theodoros*, voilier de 650 tonnes, a gravement endommagé le *Sénégal*.

Nos dépêches, affirme le directeur de la Compagnie, sont formelles sur le sort des passagers : des cent vingt personnes embarquées à bord, quatre ont été noyées ; une jeune fille turque qui était restée dans l'entrepont et trois matelots qui se trouvaient dans les cales.

C'est dire que le *Sénégal* n'a pas sauté ; il a été gravement avarié par l'explosion, mais le commandant a eu le temps de l'échouer, de mettre les chaloupes à la mer et de débarquer presque tout son monde, non loin de la forteresse de Smyrne. Le courrier postal a été sauvé avec toutes les valeurs.

Le *Sénégal*, qui avait été lancé en 1871, jaugeait 3.000 tonnes et mesurait 120 mètres de long. Nous ne sommes pas fixés sur le nombre exact des passagers qu'il portait, parce qu'il avait dû en prendre aux escales, il en avait 60 au départ de Marseille, autant que d'hommes d'équipage.

Le gouvernement français fera réclamer par son ambassadeur à Constantinople les réparations pécuniaires que la Compagnie est en droit de réclamer, l'immersion des torpilles ayant été ordonnée par les autorités militaires de Smyrne. Le commandant du *Bratir*, en station dans la mer Egée, étudie, avec le commandant du *Sénégal*, les moyens de renflouer le paquebot, qu'ils espèrent ramener dans le port.

## SCANDALE EN BELGIQUE

Bruxelles, 22 mai. Il n'est bruit à Bruxelles que d'un scandale qui ébranle profondément les milieux politiques. Il y a quelques jours, les journaux publièrent une note énigmatique annonçant que des poursuites allaient être exercées contre une personnalité politique très en vue, pour des faits graves d'ordre intime.

Ce matin, au cours de la séance de la Chambre, le président a annoncé qu'il était saisi d'une demande d'autorisation de poursuites contre M. Farnémont, député socialiste de Namur. Une commission parlementaire fut immédiatement constituée avec des représentants des trois partis.

Après avoir pris connaissance du dossier, la commission a conclu à l'autorisation demandée de poursuivre le député de Namur.

L'immunité parlementaire est donc levée en ce qui concerne ce dernier.

voiture pour le Saint-Bernard. Avec de bons chevaux, il fallait compter près de dix heures, la poste qui reliait à Liddes en met onze. Et après avoir déjeuné en hâte, tandis que la gouvernante et l'enfant prenaient leurs repas tranquillement et qu'on attelait les bêtes au landau, il réclama un journal du pays. Peut-être y trouverait-il des renseignements plus complets. On lui donna le *Petit Valaisan*, non sans commentaires : « Justement il vient de paraître, pour le dimanche. Il est très bien fait, vous le voyez. Il en a long sur l'accident du Saint-Bernard. C'est bien malheureux. Ce pauvre monsieur... » Il fut tenté de demander : « Et la dame ? » Mais il éprouva une sorte de pudeur à s'entretenir d'elle avec un garçon de restaurant. Et il se plongea dans sa lecture.

(A suivre.)

## MUSIQUE DU 87

Programme du concert du dimanche 25 mai, de 4 à 5 heures, au kiosque des Champs-Élysées :

1. Jacob, marche (Turine).
2. Entr'acte de Courteille (Mascagni).
3. Le Beau Danube bleu, valse (J. Strauss).
4. Patrie, fantaisie (Faldouh).
5. Sambre-et-Meuse, pas redoublé (Planquette).

Le chef de musique, L. SOREL.

12 Feuilleton du GUETTEUR du 24 Mai 1913

## LA NEIGE SUR LES PAS

PAR  
Henry BORDEAUX

Mais lui, comment n'aurait-il pas fait remonter sa jalousie et sa haine à cette date où déjà le piège de la camaraderie leur dissimulait la tendresse ? De cette camaraderie, Mme Norans ne prenait pas ombrage : elle comptait sur sa beauté, comme si la beauté était un préservatif. Lui-même n'y avait pas attaché d'importance : il comptait sur la gratitude mêlée à l'amour, quand l'amour ne se souciait d'aucune gratitude.

Malgré le désenchantement de sa jeunesse, et tous les dédains que depuis l'incesteux raiement de sa première liaison il avait accumulés, il n'eût pas imaginé dans sa droiture le double jeu qui dès lors installait le mensonge à son foyer.

Pour complaire à Thérèse, décidément conquise par la montagne, n'avait-il pas eu la faiblesse, quelques

jours plus tard, de consentir à prendre part à une autre expédition, l'ascension de la Cima di Jazzi qui surplombait Macagnaga d'Italie ? Et n'avait-il pas eu en cours de route et au retour ressenti quelque irritation à la voir si légère et les jambes élastiques, tandis que lui-même moins entraîné, se préoccupait de garder son souffle et de ne pas rester en arrière ?

Il n'en convint pas dans sa méditation, mais il se souvint pourtant de sa surprise à constater la liberté nouvelle de sa femme et l'expression triomphante que lui donnait le plaisir de découvrir en elle même des forces, et sans doute des désirs insoupçonnés...

Après Villeneuve, le train, quittant le voisinage du lac, s'engageait dans la vallée du Rhône. Ses bagages étaient prêts, sa couverture roulée, Mme Acher l'avait prévenu du réveil de Juliette dont la toilette s'achevait.

Pour occuper les trois quarts d'heure qui le séparaient encore de Martigny, et surtout pour seconder le jeu de l'idée fixe qui lui brisait le cerveau, il chercha le journal qu'il avait acheté et l'ouvrit. Mais il fut ramené impitoyablement au drame de sa vie qui devenait, sous ses yeux, un drame public, livré à la curiosité de tous.

Dès qu'il eut tourné la première page consacrée à la politique européenne, il remarqua ce titre : « L'accident du mont Volan », qui, instinctivement at-

tira son attention, et il put lire cet entrefilet daté de la veille, laconique, indifférent et incolore comme un procès-verbal :

« Martigny, samedi 15 juillet. Les recherches faites pour retrouver les deux mystérieux voyageurs dont nous donnions le signalement dans notre numéro d'hier, et qui, dimanche dernier, quittaient Bourg-Saint-Pierre pour tenter sans guide l'ascension du Velen, viennent enfin d'aboutir.

Comme tout le donnait à supposer ils ont été, après tant d'autres touristes, victimes de leur imprudence. Ayant voulu descendre sur la cascade de Proz en suivant l'arête, ils ont fait une chute et seraient roulés jusqu'au fond de l'abîme s'ils n'avaient rencontré une corniche sur laquelle ils sont restés accrochés. C'est là que les chanoines du Grand-Saint-Bernard, après de nombreuses explorations dans la montagne, les ont découverts jettés dans la malheureuse. L'homme était mort, mais la femme respirait encore faiblement. On se demande comment elle a résisté à une pareille agonie.

Remettant au lendemain le soin de descendre le cadavre, on s'est occupé immédiatement du sauvetage de la malheureuse. Ce sauvetage a été long et même périlleux. Au prix d'efforts inouïs on est parvenu à le transporter dans la soirée à l'Hôpital. De là, on

l'a installée sur une civière et montée à l'hospice où elle est assurée du meilleur traitement. Néanmoins on a perdu tout espoir de la sauver.

La veille, elle paraissait encore, mais elle est maintenant dans un état de prostration et de faiblesse tel que l'on attend, d'un instant à l'autre, à une issue fatale. Cependant elle vivait encore ce matin, après le cruel voyage. Bien qu'elle n'ait pas de graves blessures apparentes, on croit qu'elle souffre de lésions internes causées par une chute de quatre ou cinq cents pieds.

Aujourd'hui, le cadavre de son compagnon sera descendu à Bourg-Saint-Pierre et, demain, sans doute, il sera conduit à Martigny si, comme il est probable, le transfert est réclamé.

On a pu identifier, avec leurs carnets et leurs portefeuilles, les deux victimes. Le mort est M. A. N., de Paris, et la survivante Mme R... On ignore, pour le moment, leur lien de parenté. De l'hospice, on aurait déjà, nous dit-on, prélevé les familles.

Ce déplorable accident doit être, au début de la saison, un avertissement salutaire aux alpinistes trop confiants en eux-mêmes ou trop inexpérimentés qui s'aventurent dans la montagne sans prendre toutes les précautions nécessaires.

Ainsi renseigné, Marc Romenay rejeta violemment la feuille qu'il venait de lire avec passion. Sans doute il arri-

préant de l'accompagner chez le maire de Monceau-les-Loup, pour faire la déclaration de ce qui venait de se passer.

On téléphona aussitôt à la gendarmerie de La Fère, qui vint enquêter en attendant la venue du parquet. Après cette enquête, on transporta le malheureux garde-chasse chez lui, où, auparavant, on avait prévenu femme avec tous les ménagements possibles en pareille circonstance.

M. Letebvre, de Pont-à-Bacq, prévenu, vint aussitôt avec un docteur, qui ne put que constater le décès.

Les femmes des deux gardes sont dans la désolation et leur douleur fait peine à voir.

**COUCY.** — Des essais publics de parachute ont eu lieu mercredi à Coucy-le-Château, du haut du donjon. Il s'agit du planeur Alcima construit par la maison Lefèvre, du Cateau.

Ce planeur a sa base un cercle de 40 centimètres de diamètre. L'air pénétrant dans un tube formé par la toile et fait pression sur toute la hauteur.

D'après les études de l'ingénieur Eiffel sur la résistance de l'air et sa force d'expansion, une surface d'un mètre et quart est suffisante. On essaya, bien entendu, avec des charges et des mannequins. Si l'expérience est démonstrative alors seulement un être humain pourrait se risquer.

**FOLEMBRAY.** — Depuis quelque temps, l'état d'esprit de Mme veuve Lacour causait de vives inquiétudes à sa famille. La voyant dernièrement partir dans la forêt à une heure trop matinale, l'une de ses filles l'arrêta et la fit rentrer à son domicile.

Malgré une active surveillance, elle a été trouvée pendue lundi matin. On eut beau couper la corde, la mort avait fait son œuvre.

**AULNOIS-SOUS-LAON.** — En rentrant de son travail, le 19 courant, vers 7 h. 1/2 du soir, Mme Méreaux, manouvrière à Aulnois-sous-Laon, a trouvé son mari M. Méreaux Joseph-Alexis, 51 ans, pendu à une solive de son étable. Elle appela aussitôt au secours mais il était trop tard.

Méreaux, alcoolique invétéré, avait déjà manifesté plusieurs fois l'intention de se suicider.

Il ajoutait qu'il tuait sa femme avant de mettre son projet à exécution. Pour une fois, tout est bien qui finit mal.

**SOISSONS.** — Lundi dernier, vers trois heures, M. Odot, charretier au service de M. Brassart, entrepreneur, s'engageait dans la côte du Mont-Fendu, terroir de Belleu, se dirigeant vers Soissons avec un chariot attelé de deux chevaux et chargé d'un bloc de pierre pesant trois mille kilos environ.

Sans qu'il ait été possible de préciser comment, le charretier fut accroché par la roue de devant de son chariot, il tomba sous le lourd véhicule qui lui passa sur le corps; il avait la crâne fracturé et une épaule complètement broyée.

Il fut transporté à l'hôpital où il succomba une heure et demie après l'accident.

Il était âgé de 42 ans et habitait avenue de Compiègne, à Soissons.

Il laisse une veuve et deux enfants.

## FAITS DIVERS

### Un mémoire original

En 1725, Jacques Tasquin, peintre décorateur, ayant travaillé à la restauration d'une église, demanda une somme importante.

L'abbé, trouvant la somme exagérée, lui demanda de fournir une note détaillée.

Alors, Jacques Tasquin dressa la liste de ses travaux de la manière suivante : Corrigé et verni les Dix Commandements ; Repint Ponce-Pilate ; Remis une queue à Lucifer ; Lavé la Sainte Vierge, lui avoir remis du rouge sur les joues et repinté un bras ; Remouvé le ciel, ajouté deux étoiles, redoré le soleil, nettoyé la lune et bouché un trou.

Etc., etc.

Il paraît que l'abbé trouva ce mémoire plutôt original et paya la somme demandée sans discuter.

## Dernière Heure

(Service téléphonique du GUKTEUR)

Paris, 23 mai, 4 h. 30.

### Le conflit balkanique

Viennes, 23 mai.

On mande de Sofia d'après des informations dignes de foi reçues de Monastir que des soldats serbes auraient attaqué le village de Zagari, dans le district de Monastir.

Il s'ensuivrait que quelques habitants et maitraités un grand nombre.

Viennes, 23 mai.

C'est à la suite d'une querelle entre un caporal serbe et un notable du village de Zagari, au cours de laquelle le notable a tué le caporal d'un coup de feu, qu'un certain nombre d'habitants, entre autres le notable, ont été mis à mort par les soldats serbes.

Un grand nombre d'habitants de Zagari ont été emmenés à Monastir et emprisonnés.

### La grève de Rio Tinto

Madrid, 23 mai.

Les journaux publient des dépêches de Huelva suivant lesquelles la situation dans le bassin minier de Rio Tinto est devenue très critique.

Le bruit court que des incidents importants ont éclaté à Norva. Un bataillon et un escadron ont été envoyés en toute hâte de Rio Tinto.

## Séance du Sénat

La séance de ce matin est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Maurice Faure, vice-président.

Le Sénat reprend immédiatement l'examen du budget de la guerre.

M. Gaudin de Villaine attire l'attention du Ministre sur la question de la défense de Cherbourg et du Cotentin.

— Si cette défense est suffisante sur le front de mer, elle n'existe pour ainsi dire pas sur terre. Un corps d'armée peut être débarqué, en une nuit, dans la baie voisine de Cherbourg.

Il y aurait lieu, d'autre part, de créer quelques kilomètres de voie ferrée sur la côte et aussi de fortifier la garnison de Cherbourg.

Les chapitres relatifs au matériel de l'aéronautique militaire sont adoptés, avec une réduction indicatrice de 1.000 francs.

M. Sabaterie demande quelle sera, à l'avenir, la situation des jeunes gens soutiens de famille. La prolongation du service militaire entraînera-t-elle de plein droit, la continuation des secours ?

M. Etienne répond affirmativement.

L'ensemble du budget de la guerre est adopté.

Le Sénat discute ensuite le budget des poudres et salpêtres qui est adopté après une courte discussion.

On continue cet après-midi l'examen du budget.

### Les incidents militaires

Rodez, 23 mai.

Les soldats les plus compromis dans la manifestation qui s'est produite mercredi soir 21 mai, à la caserne du Foiral, ont été embarqués ce matin, à 4 heures 40, pour Montpellier, où ils seront traduits devant le Conseil de guerre.

Il convient de faire remarquer que le soldat qui donna le signal de la mutinerie, s'est montré parmi les plus exaltés, qu'il sort des bataillons d'Afrique, et a déjà à son actif 5 à 6 ans de prison.

Ajoutons que le soldat Pélissier, instituteur, présenté comme un des organisateurs de la manifestation, n'est plus élève-officier ; il a été révoqué il y a une huitaine de jours. C'est du reste un anarchiste dont les opinions sont connues au régiment.

Lyon, 23 mai.

Une certaine effervescence agitée, depuis quelques jours, les soldats libérables du 99<sup>e</sup> d'infanterie, caserné au fort Lamothé. Quelques meneurs avaient projeté une manifestation qui devait avoir lieu demain soir, samedi, au moment de la retraite, et le dimanche, au camp de la Valbonne.

Le colonel apprit tout ce qui se passait ; un soldat faisant partie du complot, habilement interrogé, dut tout avouer.

On assure qu'à la suite de cet incident, les réservistes qui étaient attendus samedi à Compiègne et à Lyon, ont été immédiatement dirigés sur le camp de la Valbonne, où ils devaient se rendre seulement dimanche matin.

### L'accident du "Sénégal"

Marseille, 25 mai, 1 h. du matin.

Le correspondant de la Presse nouvelle télégraphie :

L'incertitude dans laquelle on se trouve sur la gravité de l'accident survenu au paquebot *Sénégal* cause une certaine inquiétude en ville.

A minuit et demi, les bureaux des Messageries Maritimes n'avaient encore rien reçu au sujet de la catastrophe.

Les personnes qui attendent anxieuses, au dehors, dont plusieurs pleurent, ne connaissent que les dépêches affichées dans la soirée.

Un commis, un concierge et deux surveillants armés de revolvers, veillent à l'intérieur des grilles ; ils déclarent ne rien savoir.

Le silence de la Compagnie paraît surprenant et alarme tout le monde.

### Un vapeur en flammes

Londres, 23 mai.

Un câblogramme de Bombay annonce que le vapeur « Rissalard » est arrivé avec sa cargaison en flammes. Le navire brûle encore.

### Terrible incendie à Londres

Londres, 23 mai.

Un incendie a éclaté hier, dans une usine de Westminster, et s'est communiqué à une fabrique voisine. Deux ouvriers ont péri dans les flammes.

Les dégâts matériels sont énormes. On a arrêté un individu soupçonné d'être l'auteur de cet incendie.

### Une banque victime de mauvais plaisants

Berlin, 23 mai.

Une banque de Berlin, la Genossenschafts Bank, a vu subitement assiéger ses bureaux par une foule de créanciers et de déposants, à la suite du bruit de sa suspension de paiements, lancé dans le faubourg de Weissensee par un mauvais plaisant.

La banque a ainsi dû rembourser, en quelques heures, près de 400.000 francs, et, pour arrêter ce drainage, elle a finalement décidé de ne plus payer que 250 francs par client et par jour.

Plainte a été portée contre le propagateur des faux bruits.

### Pour les Billets de Décès

les familles ont intérêt à s'adresser directement à l'Imprimerie du Quotidien, 21, rue Croix-Belle-Porte.

## Etat-Civil de St-Quentin

JEUDI 22 MAI 1919

### NAISSANCES

Gabrielle Henriette Dubois.  
Nicolas Julien-Arthur Gâté.  
nécés  
Elvire Hymez, journalière, 59 ans,  
épouse Pinchon.

### "Dans l'enfer parisien"

Dans l'enfer parisien, nombreux sont ceux qui sont tombés malades et ont été guéris par les Pilules Pink, le puissant régénérateur du sang, le tonique des nerfs. Ce médicament est réellement bien approprié pour lutter contre l'épuisement lent ou rapide qui atteint tôt ou tard presque tous ceux qui sont obligés de travailler dans la fournaise parisienne ou même simplement d'y respirer, d'y vivre.

En province, dans les grandes cités industrielles, beaucoup mènent une existence déprimante. Ceux qui se soumettent au traitement des Pilules Pink peuvent espérer une guérison très rapide, car ils jouissent d'un air plus pur, plus vivifiant que les pauvres Parisiens.



Mme Marqués, demeurant à Paris, 39, rue Joffroy, nous a écrit :

« Ma santé a pendant longtemps laissé à désirer. Le mauvais air de Paris m'avait rendue anémique et j'étais si faible que j'étais bien gênée pour faire mon travail. Je ne mangeais plus que très peu et cependant mes digestions étaient bien pénibles. Je ne profitais pas de la nourriture, ce qui augmentait encore mon affaiblissement. Je dormais peu et d'un sommeil plutôt agité. Enfin j'étais continuellement oppressée et je craignais de devenir poitrinaire. On m'a recommandé de faire usage des Pilules Pink. Elles m'ont redonné des forces, de l'appétit, de bonnes digestions. Il me semble que j'ai beaucoup plus de sang et je me porte bien maintenant. »

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

### Raffineries et Sucreries d'Egypte

Tous les porteurs d'actions, obligations et parts de fondateurs achetées avant le krach, peuvent obtenir le remboursement de leurs pertes, même s'ils ont vendu ou échangé leurs titres depuis cette époque.

### OBLIGATIONS

#### Compagnie Générale de Rio de Janeiro

Tous les porteurs de ces obligations peuvent également se faire rembourser. Ecrire à la Publicité Provinciale, 53, rue Vivienne, Paris.

### La Mode Pratique

REVUE DE LA FAMILLE  
Publiée sous la direction de Mme G. de BROUILLÉ

Sommaire du N° 20 (17 mai 1919)

La mode : Ceintures nouvelles. — Petites filles et jeunes filles. 3 ill. — Six jolis chapeaux d'été. — Quelques jolies blouses lingerie. 6 ill. — Trouvailles d'une chercheuse. — Nos toilettes. 35 ill. — Les dentelles. — Chronique musicale. — Causerie du docteur : L'éducation physique. — Chronique théâtrale. — Nos patrons découpés : Blouse lingerie. — Chapeau pour fillette. — Nos dessins décalquables. 1 ill. — Notre petit courrier. — Notre supplément d'ouvrages. 20 ill. — Roman. Ma chère liberté, par Aldrich Chabrol.

Avantages réservés aux abonnés de LA MODE PRATIQUE :

Pour 18 francs par an : LA MODE PRATIQUE sur papier ordinaire et LA VIE HEUREUSE, soit 64 numéros de Revues formant deux gros volumes de plus de 1.500 pages illustrées de plus de 4.000 gravures.

Pour 22 francs par an : LA MODE PRATIQUE tirée sur papier de grand luxe et LA VIE HEUREUSE, revue universelle illustrée, littéraire, artistique, sportive, mondaine, constituant ainsi : LA plus admirable et la plus complète des revues féminines. Envoi d'un numéro spécimen sur demande.

Le Numéro : 25 centimes  
LIBRAIRIE HACHETTE et Co, à PARIS

### Bibliographie

Par la variété de ses matières et par le talent consacré de ses auteurs, le nouveau fascicule du *Journal de l'Université des Annales* forme, comme ses devanciers, une précieuse anthologie littéraire. Il contient, cette fois, les conférences si applaudies d'Henry Roujon sur Chantilly, d'Ernest Daudet sur Charles-Quint, d'Edmond Haraucourt sur son beau livre *L'Amie Nue*, de Paul Olivier sur la musique et les fêtes asiatiques, d'Ernest Charlé sur les fastes historiques du Louvre, etc. Et il est, comme toujours, abondamment illustré de gravures anciennes et d'estampes artistiques qui en éclairent agréablement tous les reliefs.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'année scolaire (25 num.) 10 francs (étranger, 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

**SOCIÉTÉ**  
26, rue Saint-Jean, 26  
SAINT-QUENTIN  
Téléphone 374

**DENTAIRE**

**CONSULTATIONS**  
Tous les jours  
de 9 heures à 6 heures  
le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Dimanche  
de 10 heures à midi

**Chirurgien-Dentiste**  
**Albert BURONFOSSE**  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
et de l'Ecole Dentaire Française de Paris  
Ex-Chef de Laboratoire de Prothèse Dentaire

**MALADIES DE LA BOUCHE**  
**Et des Dents**

**DENTS & DENTIERES**  
D'après les derniers perfectionnements de l'Art Dentaire  
**DENTS depuis 7 fr.**  
Toutes les Opérations sont faites sans douleur par mon nouveau procédé. — La plus rigoureuse antiseptie est observée.

**Docteur RASUREL**  
Gilet Hygiénique d'Été  
Laine et Tourbe  
Remplace la Flanelle  
Absorbe, antiseptique, évapore la transpiration, évite les refroidissements

**CRÈME SIMON**  
Unique pour la toilette des Dames

**RETARDI**  
Pour tout retard ou suppression de règles, remplacez que le **RETARDI** des 6 JOURS  
Le seul remède contre les troubles menstruels sans danger  
4. SCHOTT J&C, Paris - 9, rue de Valenciennes

Dépôt à SAINT-QUENTIN : Pharmacie LEFEVRE, 31, rue des Etats-Généralux, et Pharmacie PATTE, rue du Palais-de-Justice.

**Gants Reix-Roch**  
6, Rue Croix-Belle-Porte, St-QUENTIN  
REIX-ROCH, Fabricant-Detailant

Renommés dans toute la Région

Tous genres  
Tous garantis  
PRIX EXCEPTIONNELS

**UNE RELIGIEUSE**  
a envoyé à une de ses parentes une recette composée de racines qui lui a fait repousser ses cheveux tombés depuis un an. Ecrire pour renseignements à M. Ch. DUMIER, 126, rue de Beauvais, à Amiens (Somme), qui envoie un flacon échantillon contre 0.50 en timbres poste.

**Ecritures** On demande personne sérieuse, ayant belle écriture, pour dresser les tables décennales. S'adresser au Greffe du Tribunal civil.

**BULLETIN COMMERCIAL**

**Marché linier de Lille**  
Lins de Russie. — Petit courant d'affaires à des prix plus fermes. La filature accepte plus facilement les prix demandés par le commerce. Lins de pays et de Belgique. — Petit courant d'affaires à des prix sans changement. Au point de vue de l'état de la nouvelle récolte, on se montre en général assez satisfait.

Etoupes de peignage. — Les affaires sont peu animées les hautes marques surtout demandées, étant difficiles à trouver ; les prix pour ces genres sont bien tenus. Les qualités inférieures, par contre, sont délaissées et en tendance faible.

Fils de lin et d'étoupes. — La situation se raffermirait sensiblement surtout en fils secs et il n'y a plus à compter sur les perspectives de détente, un moment envisagées.

Toiles. — Les affaires, quoique calmes, souffrent pour écouler la production, réduite il vrai. Les prix sont bien tenus et tendent à hausser.

Jutes. — Les cours du brut sont toujours excessivement fermes et dans ces conditions, en présence des engagements de la filature, il ne faut compter pour le moment, sur aucune concession.

Cotons. — La situation reste à peu près sans changement, mais avec une nuance plutôt un peu ferme.

Chanvres. — La situation ne se modifie guère. Les affaires restent assez nulles que précédemment ; les prix sont toujours faibles. Les perspectives de la nouvelle récolte sont favorables.

Paris, 22 mai 1919.

**COURS COMMERCIAUX**  
DES MARCHÉS DE PARIS

**FARINE-FLEUR** Cote de clôture  
Courant 38 10 à 38 15  
Prochain 37 85 à 37 90  
Juillet-Août 37 40 à 37 50  
4 derniers 35 35 à 35 35

**BLÉS** Cote de clôture  
Courant 28 50 à 28 55  
Prochain 28 45 à 28 50  
Juillet-Août 27 75 à 27 80  
4 derniers 26 75 à 26 75

**SEIGLES** Cote de clôture  
Courant 19 75 à 19 80  
Prochain 19 70 à 19 75  
4 de mai 19 20 à 19 25  
Juillet-Août 19 25 à 19 25

**AVOINES** Cote de clôture  
Courant 21 45 à 21 50  
Prochain 21 40 à 21 45

**Ancienne Maison LECLERE**  
Café-Restaurant de la Gare  
A Mézières-sur-Oise

**DUPUIS-BAILLY, Successeur**

Grande Salle  
POUR NOCES & BANQUETS  
Déjeuners & Dîners à toute heure

Cuisine soignée  
PRIX MODÉRÉS

**CHAMBRES**  
Pour Pensionnaires  
ÉCURIE & REMISE  
GARAGE POUR AUTOS

Le Havre (Seine-Inférieure), 22 mai.

**COTONS** (à terme)  
Mal..... 79 12  
Juillet..... 78 50  
Août..... 78 37  
Septemb. e. 76 87  
Octobre..... 75 37  
Novembre..... 74 50  
Décembre..... 74 11  
Janvier 14..... 73 87  
Février..... 73 87  
Mars..... 73 75  
Avril..... 73 75

**CAFFÉS Santos** (les 50 k.)  
Cila..... 69 75  
Santos..... 69 75  
Rio..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..  
Santos..... 70 ..

**BESTIAUX — VIANDES**  
PARIS (La Villette). — 22 mai 1919.

**BOEUFs**..... 1.332 1.310 390  
**VACHES**..... 470 465 268  
**TAUREAUX**..... 188 186 414  
**VEAUX**..... 1.763 1.673 79  
**MOUTONS**..... 10.576 9.601 32  
**PORES gras**..... 4.684 4.684 81

**POIDS VIF (Le kilo)**  
Bœufs..... 0.70 à 1.10 1.05 0.90 0.75  
Vaches..... 0.68 à 1.11 1.05 0.84 0.70  
Taureaux..... 0.64 à 0.90 0.84 0.74 0.68  
Veaux..... 0.90 à 1.62 1.58 1.46 1.20  
Moutons..... 0.80 à 1.37 1.27 1.15 1.04  
Pores gras..... 1.22 1.32 1.30 1.28 1.26

**VIANDE NETTE (Le kilo)**  
Bœufs kil net 1.16 1.84 1.76 1.58 1.34  
Vaches..... 1.18 1.85 1.78 1.46 1.34  
Taureaux..... 1.10 1.56 1.40 1.30 1.20  
Veaux..... 1.60 2.70 2.60 2.40 2.20  
Moutons..... 1.60 2.74 2.54 2.34 2.10  
Pores..... 1.78 1.90 1.86 1.84 1.82